

Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie « Section Psychiatrie »

Avis du 26 mai 2023 de la section « Psychiatrie » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie », définies par le Décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, la section « Psychiatrie » a été consultée pour avis sur la liste des activités à retenir au titre des activités spécifiques régionales pour l'exercice 2023.

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie » **a adopté un avis favorable à l'unanimité concernant la liste des activités spécifiques régionales suivante :**

| Activités spécifiques régionales |
|--|
| Unité mère/bébé |
| Centre support/ressource réhabilitation sociale |
| Dispositifs régionaux de prise en charge du psychotraumatisme |
| Centre référent Trouble du Compartiment Alimentaire |
| Centre de Ressources Autisme |
| Equipe Mobile Psychiatrie Précarité |
| Equipe Mobile Psychiatrie de la Personne Agée |
| PASS Psy |
| Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS) |
| Dispositif Vigilans de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide, dans les suites de leur sortie des urgences ou d'une hospitalisation |
| Equipe Mobile pour Adolescents Complexes |
| Equipe Mobile en Médico-social |
| Consultation TSA évaluative dédiée aux 16-25 ans |
| Centre expert Fondamental |

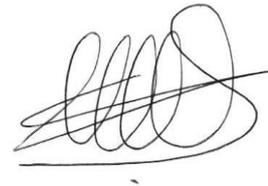
Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie », définies par le Décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, la section « Psychiatrie » a été consultée pour avis sur le niveau de l'enveloppe régionale de contractualisation constituée en application de l'article R. 162-31-6 du Code de la sécurité sociale.

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie » a **adopté un avis favorable quant à la constitution par l'Agence régionale de santé Occitanie de l'enveloppe de contractualisation maximale**, dans la limite de 2% de la dotation populationnelle régionale 2023 et du montant restant disponible après la notification de la dotation populationnelle sécurisée, des mesures de revalorisation du point d'indice, des mesures fléchées intégrées à la croissance socle, de la revalorisation des activités spécifiques régionales, et d'éventuelles autres mesures fléchées.

Fait le 26 mai 2023,

La présidente

Pr. Delphine CAPDEVIELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the printed name.